

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2024-82 du conseil municipal du dix-neuf décembre deux mil vingt-quatre

Le dix-neuf décembre deux-mil vingt-quatre à dix-sept heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 16****Nombre de conseillers votants : 23****Date de la convocation : 13/12/2024****Date de mise en ligne : 20/12/2024**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	Martine LAUGE	
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne		X	Béatrice DELQUIGNIE	
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X	Pascal MORA	
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier		X	Ahmed ALLAL	
LANOUILH	Éric		Arrivée à 17h45 à partir de 2024-69		X
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Jean-Pierre LACROIX	
BOONE	Emmanuelle		X	Danielle SERRESSEQUE	
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia		X		
SABLÉ	Corentin		X	Florent LALUCAA	
CASENAVE dit MILHET	Agnès		X		
KÉRUZORÉ	Marie		X		
AUGUSTO	Alain		X		

*_**_**_**_**_**_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Serge SIAFFA est candidat

Serge SIAFFA est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*_**_**_**_**_**_*

Délibération

2024-82 : Création d'espaces sans tabac aux abords des 3 écoles primaires de la commune

Rapporteur : Béatrice Delquignie

Dans le cadre du programme national contre le tabagisme afin de « relever le défi d'une génération débarrassée du tabac dès 2032 », le nombre d'espaces sans tabac est notamment étendu aux plages, parcs, forêts et aux abords de certains lieux publics, principalement les établissements scolaires, à partir de 2024.

La Ville de Gelos souhaite s'engager dans ce programme, en partenariat avec le comité départemental des Pyrénées Atlantiques de la Ligue Nationale contre le Cancer, validé par les 3 directions des établissements scolaires (les écoles publiques André Castro et Pierre Castagnos et l'école privée la Chanterie) en signant une convention de partenariat (présentée en annexe).

Ces 3 espaces sans tabac seront délimités par un marquage au sol, accompagné d'un panneau d'affichage explicatif. Les équipes éducatives assureront l'information auprès des élèves.

Par ces motifs, le Conseil Municipal est invité à :

APPROUVER

Art 1 – La mise en place de 3 espaces sans tabac au sein de la commune, à savoir les abords des écoles primaires André Castro, Pierre Castagnos et La Chanterie.

AUTORISER

Art 2 - Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

SIAFFA Serge

